

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS



**VALRÉAS**  
ENCLAVE DES PAPES

**COMMUNE DE VALREAS**

Pôle Population  
Dossier suivi par Muriel MOURARET  
☎ 04.90.35.30.04  
Courriel : secretariatgeneral@mairie-valreas.fr  
Réf. DGS/MM

**DÉCISION N° 2023-10/141**  
**CONTRAT ABONNEMENT « E-LEGALITE.COM-ACTES » - TRANSMISSION DES**  
**ACTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNE DE VALREAS**

**LE MAIRE de VALREAS,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L. 2122-23 ;

**VU** la délibération n° 2020-06/11 du Conseil municipal du 11 juin 2020 portant délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire, reçue en Préfecture de Vaucluse le 15 juin 2020, publiée en mairie le 16 juin 2020 ;

**CONSIDÉRANT** que le Maire est autorisé à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de souscrire à un abonnement à E-legalite.com – Actes permettant la transmission dématérialisée des actes administratifs de la commune de Valréas soumis au contrôle de la légalité de la préfecture de Vaucluse ;

**CONSIDÉRANT** que la société Dematis, sise 10, Boulevard de Grenelle – CS 10817 à PARIS (75738) Cedex 15 a fait une proposition intéressante correspondant aux besoins de la commune ;

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : que le contrat d'abonnement « *E-LEGALITE.COM – ACTES* » est confié à la société Dematis sise 10, Boulevard de Grenelle – CS 10817 à PARIS (75738) Cedex 15 pour une durée de 3 ans à compter du 11 décembre 2023.

**Article 2** : Tout document afférent à ce dossier, notamment le contrat, dont un exemplaire est joint à la présente, seront signés par le Maire ou, en cas d'empêchement, par un adjoint délégué.

REÇU EN PREFECTURE

le 24/10/2023

Application agréée E-legalite.com

**Article 3** : La dépense, qui s'élève à un montant de 330 € HT soit 396 € TTC correspondant à l'abonnement « E-LEGALITE.COM – ACTES » comprenant la solution ACTES (réglementaires et budgétaires) et 2 comptes utilisateurs supplémentaires, sera imputée à l'article 6188 du budget communal.

**Article 4** : Le Directeur Général des Services et le Comptable public assignataire de la Ville de VALREAS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 5** : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un donner acte et sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.



Un extrait en est publié sur le site internet de la Ville.

Ampliation de la présente décision est transmise à Madame la Préfète de Vaucluse.

**Article 6** : Le délai de recours devant le Tribunal administratif de Nîmes (30) est de deux mois à compter de la publication de la présente décision.

Fait à Valréas, le 23 octobre 2023

Par délégation du Conseil municipal,  
Le Maire,  
Patrick ADRIEN



Certifié exécutoire compte tenu :  
de la transmission en Préfecture, le 24 OCT. 2023  
de la publication sur le site internet de la Ville, le 24 OCT. 2023

REÇU EN PREFECTURE  
le 24/10/2023  
Application agréée E-legalite.com

99\_AR-084-218401388-20231023-DEC\_2023\_10